

Brésil, Osasco, 1^o./10/2019.

Au Président de la République Française

Monsieur **Emmanuel Macron**

Nous de l'ABREA, Association Brésilienne des Exposés à l'Amiante, organisation non gouvernementale à but non lucratif, demandons votre attention sur un fait d'extrême gravité qui appelle à une action urgente.

Dans le mois à venir, à Rio de Janeiro, une vente aux enchères aura lieu pour la vente de démolition du porte-avions São Paulo, l'ex-Foch, navire jumeau du Clemenceau, qui contient de grandes quantités d'amiante.

Le Brésil, lors de la vente de ce navire, doit obligatoirement retirer tout l'amiante qu'il contient, afin d'éviter d'envoyer des déchets à des populations plus vulnérables où aucune loi ne les protège de la contamination par des déchets toxiques.

De plus, selon la Convention de Bâle, l'exportation de déchets toxiques est interdite. Le porte-avions São Paulo est donc un dépotier toxique car il est plein d'amiante et ce fait viole fortement la Convention de Bâle dont le Brésil est signataire.

Il est important de rappeler que, sur la base de la Convention de Bâle, les Français par l'intermédiaire de leurs avocats ont pu empêcher le navire Clemenceau de quitter Le Havre sans avant passer par un processus d'élimination de tout l'amiante.

Selon l'avis d'appel d'offres pour la vente du porte-avions São Paulo, malgré le fait qu'un grand consortium de sociétés brésiliennes soit intéressé à acheter ce navire pour le reconvertir en musée, il est clairement indiqué que le São Paulo ne sera vendu que pour la démolition, et finira fort probablement sur une plage, car les chantiers sud-asiatiques sont en mesure d'offrir des prix élevés pour l'acier.

L'offre minimum de la vente aux enchères du porte-avions São Paulo, ex-Foch, est fixée à BRL 5.309.773,65, soit EUR 1.168.901,19 (cours du 1er octobre de la Banque Centrale brésilienne). Étant une vente aux enchères publique, il est probable que les acheteurs qui enverront le navire en Asie du Sud pour la démolition, y participeront.

Nous mentionnons encore que, selon le paragraphe 8.3 de l'avis d'appel d'offres, le gouvernement français doit autoriser la vente du porte-avions São Paulo.

C'est pourquoi nous demandons de toute urgence l'intervention du gouvernement français, l'un des plus grands acteurs mondiaux de la protection de l'environnement.

Nous vous remercions de votre précieuse attention et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Eliezer João de Souza

Président



Fernanda Giannasi

Conseillère technique en santé et environnement